

# Welcome to Barcelona

## Conseils aux touristes en matière de sécurité et de vivre-ensemble

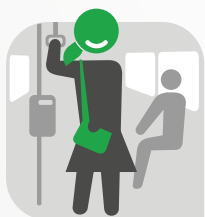
### Conseils en matière de sécurité :



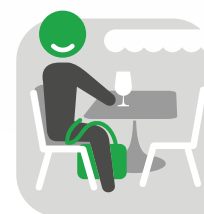
Ne perdez pas de vue **vos bagages, vos sacs ou vos affaires personnelles**, en particulier dans les gares et dans les espaces d'attente comme les halls de gares et d'hôtels. Nous vous recommandons d'identifier tous vos paquets.



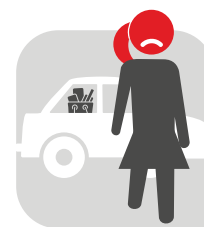
Protégez vos **affaires personnelles telles que vos pièces d'identité, clés, argent, cartes de crédit et objets de valeur** (téléphones, appareils photo...) et ne les perdez surtout pas de vue dans les espaces particulièrement fréquentés. Il est prudent de porter votre argent, vos cartes de crédit et vos pièces d'identité dans vos poches de devant et intérieures et dans des sacs et pochettes dotés d'une fermeture.



Lorsque vous voyagez en **transports en commun**, veuillez conserver vos sacs fermés et visibles, aux arrêts, sur les quais et à l'intérieur du bus ou du métro. Évitez les coups et les chocs. Ils peuvent être propices aux vols.



Dans les **espaces ouverts, aux terrasses ou sur les plages**, faites attention à vos affaires. Ne les perdez pas de vue, et si vous devez vous absenter quelques instants, demandez à quelqu'un de confiance de les surveiller.



Lorsque vous voyagez dans des **véhicules privés**, évitez de laisser des paquets ou des objets visibles à l'intérieur du véhicule, en particulier s'ils ont de la valeur (portefeuilles, téléphones, sacs ou appareils électroniques...). Même si vous vous gardez dans un parking surveillé, fermez votre voiture à clé et remontez les vitres. Emportez le ticket d'entrée.



Lorsque vous circulez, méfiez-vous des gens qui vous avertissent ou de **dysfonctionnements de votre véhicule** (roue crevée ou ampoules de phare fondues...). Les stations-service sont de bons endroits pour vous arrêter et contrôler l'état de votre véhicule.

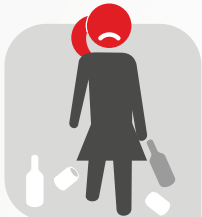
## Conseils en matière de vivre-ensemble :



L'offre et la **vente ambulante** de services, d'objets et de boissons sans autorisation sont illégales. Il s'agit souvent de produits de provenance douteuse et sans aucune garantie. Ce type d'activité peut être lié à un réseau de délinquants qui peut profiter de la précarité d'autres réseaux. La vente comme l'achat sont interdits et font l'objet de sanctions.



La souscription de services de nature sexuelle tout comme l'**activité sexuelle** sur la voie publique sont interdites et peuvent faire l'objet de sanctions.



La **consommation de boissons alcoolisées dans l'espace public** dans des contenants en verre ou dans des canettes est interdite. Cette consommation n'est en aucun cas autorisée si elle dérange les autres personnes et le voisinage. La consommation abusive d'alcool comporte un risque pour votre santé.



Les établissements ne peuvent pas **fournir de boissons alcoolisées** aux personnes âgées de moins de 18 ans.



La **vente d'alcool entre 23 h et 8 h** est interdite lorsqu'elle n'est pas destinée à la consommation à l'intérieur d'un local ou à la terrasse d'un local autorisé.



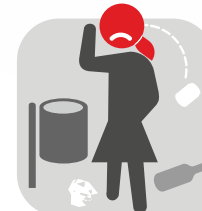
La **consommation et la possession de drogues** dans l'espace public ne sont pas permises et peuvent faire l'objet de sanctions. La vente de drogues non autorisée est un délit.



Si vous séjournez dans un **appartement touristique ou un logement à usage touristique**, assurez-vous qu'il est légal et respectez les normes et les conditions d'occupation. N'outrepassiez pas sa capacité d'accueil et n'organisez pas d'activités susceptibles de gêner les autres clients ou le voisinage. En cas de besoin ou de doute, contactez la réception ou l'administration des appartements : tous les logements doivent disposer d'un numéro de téléphone disponible 24/24 h.



Les activités exercées dans l'espace public doivent respecter les autres personnes s'y trouvant. Respectez le repos de tous **en limitant le bruit** et faites particulièrement attention quand vous visitez des espaces de grande affluence touristique afin de respecter la vie des riverains.



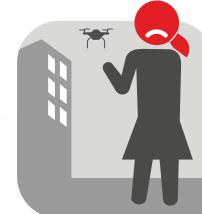
Veillez respecter les **espaces publics** et collaborer au maintien de leur propreté. Les attitudes inciviques peuvent faire l'objet de récriminations de la part des autres personnes et entraîner des sanctions de la part de la police.



Sur les **plages**, veuillez respecter les panneaux de signalisation relatifs aux conditions de baignade (**drapeau jaune et rouge**), ne dépassez pas les jetées et ne vous y baignez pas.



Il est **interdit de camper** dans les espaces publics (y compris les plages), sauf dans les endroits autorisés à cet effet.



Pour des raisons de sécurité, il est interdit de **faire voler des drones** dans la ville de Barcelone.

# Commissariats de police ouverts 24/24 h (ils disposent d'un bureau des plaintes)

\*Service d'accueil des touristes : +34 932 562 477 / +34 932 562 478

|  | <b>Mossos d'Esquadra</b><br>Tous les délits                                   | <b>Police municipale</b><br>Vols, vols en véhicules et perte de documents |
|--|---|---|
| <b>District de Ciutat Vella*</b>         | ● Carrer Nou de la Rambla, 76 - 78  | ● Carrer de la Rambla, 43   |
| <b>District de l'Eixample</b>            | ● Plaça d'Espanya, 1  | ● Carrer Nàpols, 42 - 62  |
| <b>District de Sants-Montjuïc</b>        | ● Carrer d'Ulldecona, 35  |   |
| <b>District de Les Corts</b>             | ● Travessera de les Corts, 319 - 321  |   |
| <b>District de Sarrià-Sant Gervasi</b>   | ● Carrer d'Iradier, 9 - 11  | ● Avinguda J V Foix, 55   |
| <b>District de Gràcia</b>                | ● Avinguda de Vallcarca, 169 - 205  |   |
| <b>District d'Horta-Guinardó</b>         | ● Carrer de la Marina, 347 - 349  |   |
| <b>District de Nou Barris</b>            | ● Carrer d'Aiguablava, 55   |   |
| <b>District de Sant Andreu</b>           | ● Passeig de Torras i Bages, 125 - 145  | ● Carrer Sagrera, 179   |
| <b>District de Sant Martí</b>            | ● Carrer de Bolívia, 30 - 32  |   |
| <b>Bureau conjoint de La Barceloneta</b> | Passeig Joan de Borbó, 32. D'octobre à mai (tous deux inclus) : de 9 h à 21 h |   |



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES URGENCES : **112** 24 heures sur 24, tous les jours de l'année

Les 24 heures del dia  
els 365 dies de l'any